



Rabat, le 27 décembre 2022

CIRCULAIRE N° 6397/232

OBJET : Classement dans le tarif du droit d'importation du produit dénommé "Préparation alimentaire à base de glucose et d'herbes".

REF : Article 45 ter du Code des Douanes et Impôts Indirects.

La question a été posée de connaître le classement dans le tarif du droit d'importation du produit dénommé "Préparation alimentaire à base de glucose et d'herbes".

Description:

Il s'agit d'une préparation alimentaire présentée sous forme de pâte et conditionnée dans des sachets de 240 g.

Composition:

Cette préparation est à base de glucose, du miel et des produits végétaux dont la composition est détaillée en annexe ci-jointe.

Classement:

S'agissant d'une préparation alimentaire ne possédant pas de propriétés thérapeutique ou prophylactique, elle est classée à la sous-position 2106.90 du Système harmonisé, rubrique 2106.90.90.98 du tarif du droit d'importation et ce, par application des RGI 1 et 6.

Toute difficulté d'application sera portée à la connaissance de l'Administration Centrale sous le timbre de la présente.



SGIA/Diffusion/27-12-22/12h10

www.douane.gov.ma

شارع النخيل، حي الرياض - الرباط - المغرب • الهاتف: +212 537 71 78 00 / +212 537 57 90 00 • الرقم الإقتصادي: 080100 7000
الفاكس: +212 537 71 78 15/14

Avenue Annakhil Hay Riad - Rabat - Maroc • Tél. : +212 537 71 78 00 / +212 537 57 90 00 • N° Economique : 080100 7000
Fax : +212 537 71 78 14/15

Annexe à la circulaire n° 6397/232 du 27 décembre 2022

Ingrédients	Pourcentage
Sirop de glucose	78,72
Miel de fleur de souche	11,01
Mélasse de mûrier	3,78
Pollen	1,57
Herbe de chèvre cornée	0,79
Caroube	0,63
Avoine	0,63
Gingembre	0,63
Petit galanga	0,47
Cannelle	0,31
Maca	0,31
Ginseng américain	0,16
Ortie	0,16
Ginseng de Sibérie	0,13
Ginkgo biloba	0,13
Ginseng	0,13
Citrouille	0,11
Chardon de fer	0,11
Noix de cola	0,08
Goût vanille	0,08
Gelée royale	0,06